

Collection I

CHANGER L'AIDE, C'EST NOTRE AFFAIRE A TOUS

Série AF

Aide et Femmes

A
QUELLES CONDITIONS
DONNER ET RECEVOIR
DE L'AIDE ?



INTRODUCTION

Contenu

Des paroles et des écrits provenant de responsables d'Organisations Paysannes (OP) et d'agents d'Organismes d'Appui (OA) ont été recueillis entre 1998 et 2001. Des extraits de ces témoignages sont reproduits dans ce livret, ainsi que des notes rédigées par des «noyaux» de discussion. Seuls les titres ont été rédigés par l'équipe du GRAD.

Liaisons avec d'autres livrets

Ce livret CP1 fait partie de la série de 5 livrets appelée : «DU PROJET A LA CONVENTION DE PARTENARIAT» (voir leur contenu en page de couverture).

Cassette de ce livret

Une cassette en français est disponible. Elle comporte des extraits des interviews de :

- Mme Aminé MIANTOLOUM (Moundou, Tchad) : « Ecouter, connaître et épauler les femmes rurales » [Fiche 140]
- Mme Madeleine BARRY (Burkina Faso) : « La relation avec les partenaires extérieurs et l'autonomie de l'Association des Femmes Burkinabé de Ouahigouya » [Fiche 210]
- Groupement SET-SETAL (Thiès, Sénégal) : « La difficulté de trouver de l'aide pour notre groupement de promotion féminine » [Fiche 471]

On trouve aussi ces extraits sur le site du GRAD : www.grad-s.net

Conseils pour la lecture et l'animation

Le livret est destiné aux femmes membres de groupements et aux agents d'animation, au village ou en ville. Il peut être lu par les alphabétisées et expliqué par ces dernières à celles qui ne lisent pas le français. Il intéressera aussi les organismes d'appui et même les hommes membres de groupements.

Lexique

Les mots un peu rares sont marqués d'une * et sont expliqués dans le lexique de la page 15.

A quelles CONDITIONS DONNER et RECEVOIR de l'AIDE ?

SOMMAIRE

<u>Chaque organisme d'aide a sa propre idée sur sa façon d'aider les femmes</u>	4
<u>Faut-il qu'elles soient organisées ?</u>	6
<u>Faut-il un apport financier de leur part ?</u>	8
<u>Faut-il qu'elles soient alphabétisées ?</u>	10
<u>Et du côté des femmes, à quelles conditions accepter ou refuser l'aide ?</u>	12

OBJECTIF DU LIVRET AF3

Un organisme d'aide ne fait pas n'importe quoi. Il a ses propres idées. Souvent, il a tiré des leçons de son expérience. Et, presque toujours, il doit respecter les règles que lui impose(nt) son(ses) bailleur(s) de fonds. Ce livret permet de repérer quelles sont les principales « conditions » pour que les femmes obtiennent de l'aide. Et aussi, de discuter de ce qu'elles n'acceptent pas de la part d'une OA qui voudrait trop les diriger.

Thème 1

Chaque organisme d'aide a sa propre idée sur sa façon d'aider les femmes

Voici, par exemple, les 5 principes* d'une ONG américaine qui travaille en particulier dans la région de Ségou au Mali. Ces principes ont été exprimés lors d'une interview collective par les agents maliens de l'ONG.

Ils sont les suivants :

1/ Pour toutes nos activités, nous partons des besoins des communautés. Nous les aidons à arranger leurs problèmes et à y trouver des solutions

2/ La politique de l'ONG n'est pas de financer totalement. Chaque fois la communauté donne une contribution. Généralement, tous les équipements sont subventionnés mais dans tous les cas il y a une participation des populations. Soit c'est subventionné et la population participe d'un tiers, soit c'est des prêts.

3/ On travaille avec les hommes et les femmes. On élabore les programmes avec les populations, à partir de leurs besoins. Et les activités sont programmées en conséquence. Donc il peut y avoir des activités pour les femmes et les hommes, et il peut y avoir des activités spécifiques aux femmes ou spécifiques aux hommes. Cette année, par exemple, il y a eu l'épargne-crédit*. On a prêté de l'argent aux femmes, uniquement aux femmes et pas aux hommes. Ceci parce qu'avec notre expérience on a appris qu'en matière de crédit les femmes sont plus correctes que les hommes. Il y a des crédits pour les hommes, comme par exemple pour le matériel agricole, mais l'épargne-crédit, c'est seulement pour les femmes. Les femmes gèrent facilement les choses communautaires, elles ont l'habitude d'avoir des caisses communautaires et, pour leur champ collectif, elle gèrent cela très bien, mais ce n'est pas avec les hommes !!

Les hommes n'ont pas de champ collectif cultivé en commun. Les femmes s'occupent de leur champ et les hommes du leur. Par contre, pour les problèmes collectifs qui concernent tout le village, comme par exemple le creusement des puits, là c'est tout le village que nous épaulons. Le planning familial aussi est mené en commun entre les femmes et les hommes.

NOTE : • En Italique : extraits d'interviews
• En caractère normal : écrits, lettres, comptes-rendus

4/ Un des points forts du programme, c'est la responsabilisation des femmes. Il faut éviter de venir avec des « recettes* » toutes faites. Nous partons de ce qu'elles désirent et les activités sont menées en conséquence. Nous les formons à mener ces activités et on les responsabilise entièrement dans leurs activités. Actuellement, elles font partie d'une organisation féminine qui touche 24 villages. Cette association travaille de concert avec les hommes. Donc, les femmes ont aussi leurs propres structures*.

5/ Ce qu'on peut encore ajouter, c'est peut-être le renforcement des structures traditionnelles des femmes. C'est notre stratégie. On est parti des structures traditionnelles et on les a renforcées. Dans les villages certaines organisations ont des présidentes très âgées, mais on n'a pas voulu faire systématiquement des changements radicaux, on a plutôt préféré partir de ces structures traditionnelles. Les structures sont en train d'évoluer, à travers les formations ou les visites d'échange mais, souvent encore, l'organisation n'est pas très bonne. Certains responsables, par exemple, cumulent les responsabilités : une trésorière peut également être secrétaire, par exemple. Des améliorations sont en cours.

(Interview du groupe Voisins Mondiaux, recueillie par Séverine Benoit, à Ségou, en février 2001 - Fiche 465)

Faut-il qu'elles soient organisées ?

D'un côté, beaucoup d'OA l'exigent :

Ne pas mettre l'argent directement dans les mains des bénéficiaires si les femmes ne sont pas regroupées en association ou en tout autre structure crédible. APCD

Il faut que les femmes aient une structure, qu'elles la déclarent comme association, et là, elles pourront bénéficier directement des fonds qu'elles auront demandés. On se rend compte que souvent les associations de femmes sont informelles, et c'est vrai que les bailleurs ne financent pas les associations qui n'ont aucun statut juridique*. Rencontre AGADA

Nous, au GRAIF, nous travaillons avec des femmes très démunies mais nous ne travaillons pas individuellement avec chaque femme, nous travaillons avec des groupements de femmes : la solidarité et l'épargne collective sont la condition* solidaire pour leur permettre d'accéder à l'aide.

Par exemple, une femme du village qui était là quand on a démarré et n'a pas voulu participer au début, si maintenant elle voit que tout est rose et qu'elle veut participer, les femmes du groupement vont lui dire : « On va calculer tout ce qu'on a mis depuis tant d'années et si tu as les moyens, tu nous rembourses tout ça, sinon tu continues à te débrouiller seule ». Josephine Ndione

**« Donner aux femmes individuellement,
c'est les encourager à se disputer ».
Noyau APCD**

D'un autre côté, l'exigence de se grouper peut être nuisible :

La « structuration » est devenue beaucoup plus formelle qu'autrefois, parce qu'avant les femmes étaient organisées mais d'une manière traditionnelle, informelle, alors qu'actuellement on voit des GIE* avec des papiers, et toute sorte d'associations. Dans certains cas, des associations sont organisées d'une manière assez solide et ne sont pas créées seulement pour obtenir l'aide. On en voit d'autres qui se sont organisées uniquement par besoin d'accéder à l'aide et parce que pour cela, il faut s'organiser comme l'aide le demande ; sinon, peut-être que le côté social serait encore privilégié par certains groupes. Joséphine Ndione

Il faut alléger* les conditions exigées par les organismes d'aide. Le regroupement ne doit pas être la condition sine qua non* des appuis à apporter aux femmes.
Noyau ASET

On peut dire que jusqu'ici notre OA, l'ASSAILD, a travaillé plus pour les Organisations Paysannes elles-mêmes, et pas assez pour les gens qui sont dans ces organisations. Fidèle D. Kanayo

Thème 3

Faut-il un apport financier de leur part ?

Deux exemples de façons de faire :

Quand une demande d'appui arrive au GRAIF, on l'étudie. On va discuter avec le groupement et on explique notre méthode d'approche, nos techniques de travail. Ils réfléchissent sans nous quelque temps. Après on leur demande s'ils sont toujours intéressés. Si oui, on leur propose leur adhésion. Quand il adhère au GRAIF, le groupement verse 5000 F et les membres versent chacun 500 F au groupement.

Et ensuite, le GRAIF refuse d'aider pour un projet sans l'apport direct des bénéficiaires. Il n'y a pas de cadeau, ni de don, il faut transpirer. Le gouvernement ne fait pas de cadeau, les bailleurs de fonds ne font pas de cadeau donc il faut qu'on transpire nous-mêmes pour avoir quelque chose. Et cela fait plaisir de savoir que cela c'est notre propre bébé. Les groupements sont fiers, par exemple, d'avoir mis en place leurs boutiques grâce aux cotisations en nature et aux prestations de service rendues par leurs membres. Ceux-ci font des travaux rémunérés. Au départ, l'argent est mis dans une caisse. C'est ce qui permet de mobiliser l'apport propre collectif de l'activité « boutique villageoise ». Et ainsi de suite. Joséphine Ndione

Un bailleur peut subventionner une OP ou une OA, mais il doit demander à l'organisation qui va gérer l'argent de ne pas le donner gratuitement aux villageois. Nous, nous recevons des subventions de l'Union Européenne et de diverses ONG mais, une fois que cela va sur le terrain, cela devient des crédits. Kebe Ndieme Ndiaye

« Cesser de donner sans leur demander leur propre apport ».
Membres de la Radio rurale de Bignona

Pourquoi cette exigence est-elle reconnue comme nécessaire ?

Si l'aide est trop facile et qu'à chaque fois que la femme a besoin d'être aidée elle tend la main, et qu'on lui donne ce dont elle a besoin sans une certaine rigueur, elle va mal gérer l'aide. C'est pourquoi on insiste pour que, même si tu es démunie, tu fasses un apport. Pas de subvention gratuite ! C'est pour sécuriser l'aide. Si c'est totalement gratuit, il y a des risques d'échec. C'est pourquoi nous insistons beaucoup sur l'apport personnel. Parce que quand tu as ta petite bourse quelque part, tu la surveilles, mais si c'est de l'aide tu te dis : « cela c'est de l'argent qu'on nous a donné, seulement ! » Kebe Ndieme Ndiaye

On doit exiger un apport des femmes avant qu'elles ne reçoivent l'aide. Elles doivent faire quelque chose et l'aide vient renforcer ce qui se fait. Quand les femmes commencent avec une subvention, c'est fini, elles perdent le sens de l'effort.
APCD

Il faut les aider dans tous les domaines. Mais il est important qu'on leur explique, qu'on leur présente les « sacrifices » que certains font ailleurs pour elles afin que cela les mobilise davantage. En fait, il est important qu'elles sachent qu'il faut réussir après ces sacrifices. Olinga Ayissi

Faut-il qu'elles soient alphabétisées ?

De rares OA en font une condition pour certains appuis :

Dans telle maison rurale du Sénégal, les responsables exigent que les bénéficiaires du crédit soient alphabétisées. A ce moment-là, les femmes sont obligées de s'alphabétiser avant d'accéder au crédit. En tous cas, pour avoir accès à un crédit consistant, il faut que tu saches lire et écrire, pour pouvoir gérer. Kebe Ndieme Ndaye

A l'AFBO, nous pensons qu'il est bon d'avantager les femmes alphabétisées dans leur demande d'appui ou d'aide auprès des structures partenaires. Madeleine Barry

Les OP ne trouvent pas toujours les moyens pour alphabétiser :

Jig-Jam au départ, son activité principale était l'alphabétisation, mais dans ce cas il avait un partenaire qui l'accompagnait dans le processus. Et avec l'alphabétisation, le volontaire ou bien le moniteur qui doit alphabétiser, quelque chose lui est dû ; cela ne peut pas être seulement bénévole*, sinon il ne peut pas faire son travail correctement. Et les villageois ne pouvaient pas prendre en charge cela, ce qui nous a poussé à laisser cette activité. Mais on sait que c'est une activité principale qui doit être instaurée au niveau de Jig-Jam pour pouvoir faire participer toutes les femmes. Il y a des femmes qui sont capables d'être responsables, mais qui n'osent pas parce qu'elles ne savent pas lire ou écrire. L'alphabétisation devient essentielle dans ce cas-là. Khady Sene

Un exemple au Sénégal :

Dans notre programme d'alphabétisation, nous avons un « grenier à livres », une mini librairie* au marché de Thiès. C'est comme cela que nous pouvons vendre nos livrets au néo-alphabétisés et cela sert aussi de bibliothèque* parce que les femmes viennent lire là-bas, s'informer. Les femmes rurales, quand elles viennent au marché, elles viennent le plus souvent avec des produits, alors elles essaient d'acheter un livret, ou bien le temps qu'elles vont attendre pour vendre leurs produits elles vont lire. Nafissatou Diedhiou

« Ce sont les femmes qui ont demandé à être alphabétisées car l'argent de leurs activités collectives était géré par les hommes (qui, eux, savaient calculer) et elles n'étaient pas au courant de tout ».

Joséphine Ndione

Dans beaucoup de programmes d'appui, l'alphabétisation joue un rôle essentiel. Ainsi au Mali :

On a constaté que les femmes qui viennent pour les sessions d'alphabétisation à Ségou, cela leur permet d'échanger. Et une fois qu'elles rentrent au village elles sont plus décontractées que celles qui sont restées au village. Elles deviennent des locomotives pour les autres femmes, des leaders. On distingue aisément celles qui ont suivi les formations de celles qui n'en n'ont pas suivi.

La formation joue un rôle important parce qu'une fois qu'une femme se voit en train de tenir un cahier, de recenser les besoins des autres femmes ou bien de tenir un document de gestion, elle se sent responsable de quelque chose. Et s'il y a des réunions, même importantes, ces femmes-là s'expriment de plus en plus, surtout quand on les amène ici, qu'on les regroupe pendant ces sessions d'alphabétisation. Ce sont des sessions d'une durée d'un mois et elles s'organisent entre elles, c'est elles-mêmes qui gèrent la session. On désigne des secrétaires, c'est à dire celles qui prennent note de tout ce qui se passe. Les femmes vont faire les achats elles-mêmes et il y en a une qui est chargée de tout noter. Donc ce qu'elles sont en train d'apprendre elles l'appliquent en même temps, au cours des formations. Même pour les pesées des bébés, elles vont peser les céréales. C'est pour vous dire que l'alphabétisation ce n'est jamais une alphabétisation pure, il y a toujours quelque chose qui est lié pour les aider à appliquer ce qu'elles apprennent. Voisins Mondiaux

Et du côté des femmes, à quelles conditions accepter ou refuser l'aide ?

Notre condition essentielle : « garder notre autonomie » :

L'appui de l'ONG X a été négatif. C'est une ONG qui fait du microfinancement auprès de laquelle on a fait des démarches et ils devaient nous appuyer pour un crédit. Mais ils ont posé des conditions, « il faut faire ceci », « il faut faire cela »... Alors les femmes ont refusé parce que nous voulons garder notre autonomie. On a rompu avec l'ONG X. On leur a dit qu'on ne voulait pas être conditionnées dans nos activités. Leurs conditions étaient, par exemple, que nous ayons un fonds disponible de 1.700.000 FCFA (1.700 FF) comme fonds propres. Quand l'ONG X est venue, on lui a présenté les 1.700.000. Mais elle nous a dit : ça c'est un fonds collectif, pour que je vous appuie, il faut que chacune d'entre vous ressorte de sa poche 10.000 FCFA (100 FF). On lui a dit que tout le monde faisait partie du fonds collectif. Mais eux voulaient que chacune d'entre nous se présente et participe de sa poche. Alors nous avons refusé, parce que les femmes avaient déjà cotisé, on ne pouvait pas les refaire cotiser individuellement. Nous aimons travailler en association ou bien en union. Mais l'ONG préférait que chaque femme travaille individuellement avec elle. On a essayé de discuter mais cela n'a pas abouti. L'ONG a toujours conservé sa position et nous avons conservé la nôtre. Ndeye Yacine Diouf

« On leur a dit que l'on ne voulait pas être conditionnées dans nos activités ».
Ndeye Yacine Diouf

Chercher un partenaire qui ait la même vision* que nous :

OXFAM ne nous dit pas : « APROFES, vous allez intervenir dans l'environnement ou seulement avec les femmes, ou comme ceci, comme cela ». OXFAM nous dit : « Faites une étude du milieu et en fonction des besoins exprimés, soumettez-nous un programme. Cependant, il faut quand même que le programme vise l'émergence et le renforcement de la société civile ». Et comme cette condition rencontre notre vision* du développement, c'est un « partenaire » : ce n'est pas l'argent qui nous lie à OXFAM, on a des difficultés, on a des problèmes, OXFAM arrive, on en discute et on essaye de leur trouver des solutions ensemble. Binta Sarr

En exigeant que les différents OA se concertent entre eux :

A tel endroit, il y a beaucoup d'organisations dans une même localité, qui font la même chose. Il faut demander à ces organisations de se concerter. Par exemple la MFR fait de l'embouche, alors on appuie la MFR seulement en embouche. Une ONG fait des puits, et son appui va se limiter aux puits. Mais parfois, différentes organisations font la même chose avec les mêmes personnes. Et s'il n'y a pas un programme commun entre les diverses organisations, on risque de mettre trop de sous dans une même localité et cela ne fait qu'amener beaucoup de problèmes. Kebe Ndieme Ndiaye

Co-auteurs du livret :

Les responsables de groupements :

Mme Khady SENE, Jig Jam, BP 51, KHOMBOLE (Sénégal)

Les agents d'organisme d'appui :

Mme Madeleine BARRY, AFBO, BP 190, OUAHIGOUYA (Burkina Faso)

Mme Joséphine NDIONE, GRAIF, BP 524, THIES (Sénégal)

M. Ndeye Yacine Diouf, Jig Jam, BP 51, KHOMBOLE (Sénégal)

L'équipe Voisins Mondiaux, BP 210, SEGOU (Mali)

Mme Kébé Ndieme NDIAYE, ANMFR, s/c FONGS, BP 269, THIES (Sénégal)

M. Binta SARR, APROFES, BP 257, KAOLACK (Sénégal)

M. Fidèle D. KANAYO, ASSAILD, BP 35, MOUNDOU (Tchad)

Mme Nafissatou DIEDHIOU, ASAFODEB, BP 509, THIES (Sénégal)

Les consultants :

M. Olinga AYISSI (et son noyau), BP 3766, YAOUNDE (Cameroun)

Les noyaux de réflexion :

Noyau ASET, BP 464, ATAKPAME (Togo)

Noyau APCD, BP 53, SOTOUBOUA (Togo)

Membres de la radio rurale de Bignona, BP 72, BIGNONA (Sénégal)

Les rencontres :

AGADA (Dakar, 2001)

Rédaction :
Séverine Benoît
Marie-Thérèse ABELA
Paloma PEREZ

Responsable de la collection :
Bernard LECOMTE

Mise en page :
Brigitte REY
Séverine LALA

LEXIQUE

		Page
Alléger	<i>Rendre moins lourd</i>	7
Bénévole	<i>Celui qui travaille volontairement sans salaire</i>	10
Bibliothèque	<i>Lieu où on peut trouver des livres et les emprunter</i>	10
Conditions	<i>Obligation imposée par celui qui apporte l'aide</i>	6
Condition sine qua non	<i>Condition obligatoire, incontournable</i>	7
Epargne – crédit	<i>D'un côté, les membres d'un groupe stockent leur argent (épargne) ; de l'autre, ils empruntent auprès de leur groupe (crédit)</i>	4
GIE	<i>Groupement d'Intérêt Economique : statut juridique d'une entreprise gérée par un groupement</i>	7
Librairie	<i>Lieu où on peut acheter des livres</i>	10
Principe	<i>Une pensée qui guide l'action</i>	4
Recette	<i>1er sens : un gain d'argent 2ème sens : une façon de faire</i>	5
Statut juridique	<i>Texte approuvé par l'Etat décrivant les buts, les moyens et l'organisation d'une association, d'un GIE ou d'une entreprise</i>	6
Structure	<i>Organisation, organisme</i>	5
Vision	<i>Idée qu'on se fait de quelque chose (son propre avenir, par exemple)</i>	13

Livret AF3

Pendant des années, les femmes des villages et des quartiers ont été négligées par les agents d'aide extérieure. Aujourd'hui, au contraire, les femmes sont devenues des interlocutrices incontournables. Quelles chances et quels problèmes apportent ce changement ? Comment rendre cette évolution utile à tout le monde ?

Livrets de la Série AF :

- AF1 - Comment les femmes obtiennent-elles l'aide extérieure?
- AF2 - Comment épauler l'ensemble de leurs initiatives ?
- AF3 - A quelles conditions donner et recevoir de l'aide ?
- AF4 - Comment les femmes gèrent-elles à la fois leur épargne et l'aide ?
- AF5 - Comment appuyer les femmes efficacement ?
- AF6 - L'expérience d'une responsable d'animation féminine burkinabé
- AF7 - L'aide extérieure doit-elle s'intéresser davantage aux femmes ?
- AF8 - Faut-il des mesures de rattrapage en faveur des femmes ?

Séries de la Collection I :

Série A - Autonomie

Série AF - Aide aux Femmes

Série C - Maîtriser l'aide pour arriver à nous en passer

Série CP - Du projet à la convention de partenariat

Série D - Appui aux Organisations Paysannes Débutantes

Editeur :

GRAD

953 Chemin de la Ventreuse
74130 BONNEVILLE (FRANCE)

Tél : +33 (0)6 41 28 99 88

Email : grad.ch@fgc.ch

www.grad-s.net

Avec l'aide de :

DDC

Direction du Développement et
de la Coopération

Département des Affaires Etrangères

Freiburgstrasse, 130

3003 BERNE

(SUISSE)